

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2019

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	65 505 721,195 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	3 554 388,020 TND
Un résultat net bénéficiaire de	3 259 409,299 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- L'examen de la composition de l'actif nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis également de relever un dépassement dans le ratio d'emploi en titres OPCVM fixé à maximum de 5% de l'actif net tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous avons relevé deux dépassements non autorisés dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif net tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit des titres émis et garantis par la société « ATL » et la société « ATB ».
- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du Fonds de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :

CABINET ZAHAF & ASSOCIES

Aida CHARFI

BILAN
ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2019	31/12/2018
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	58 352 999,443	67 126 956,713
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 716 884,999	6 441 033,918
b- Obligations et valeurs assimilées	53 636 114,444	60 685 922,795
AC2- Placements monétaires et disponibilités	7 136 772,790	7 392 846,118
a- Placements monétaires	0,000	482 977,960
b- Disponibilités	7 136 772,790	6 909 868,158
AC3- Créances d'exploitation	58 626,004	2 014,604
TOTAL ACTIF	65 548 398,237	74 521 817,435
<u>PASSIF</u>		
PA1- Opérateurs créditeurs	28 666,750	66 861,906
PA2- Autres créditeurs divers	14 010,292	15 996,510
TOTAL PASSIF	42 677,042	82 858,416
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	62 303 492,634	70 897 259,567
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 202 228,561	3 541 699,452
ACTIF NET	65 505 721,195	74 438 959,019
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	65 548 398,237	74 521 817,435

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	3 947 384,967	4 145 532,922
a- Dividendes	748 800,000	766 176,000
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 198 584,967	3 379 356,922
PR 2- Revenus des placements monétaires	370 485,156	531 260,002
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	4 317 870,123	4 676 792,924
CH 1- Charges de gestion des placements	692 010,391	749 619,105
REVENU NET DES PLACEMENTS	3 625 859,732	3 927 173,819
CH 2- Autres charges	71 471,712	78 192,544
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 554 388,020	3 848 981,275
Régularisations du résultat d'exploitation	-352 159,459	-307 281,823
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3 202 228,561	3 541 699,452
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	352 159,459	307 281,823
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	119 388,542	187 796,963
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-410 924,003	-478 939,989
Frais de négociation de titres	-3 443,260	-1 282,151
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 259 409,299	3 556 556,098

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	3 554 388,020	3 848 981,275
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	119 388,542	187 796,963
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-410 924,003	-478 939,989
d- Frais de négociation de titres	-3 443,260	-1 282,151
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
Capital	55 932 480,002	75 727 662,062
Régularisation des sommes non distribuables	492 996,735	708 160,986
Régularisation des sommes distribuables	1 586 109,955	1 764 981,188
b- Rachats		
Capital	-67 900 504,828	-72 149 425,203
Régularisation des sommes non distribuables	-365 459,573	-500 459,567
Régularisation des sommes distribuables	-1 938 269,414	-2 072 263,011
VARIATION DE L'ACTIF NET	-8 933 237,824	7 035 212,553
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	74 438 959,019	67 403 746,466
b- en fin d'exercice	65 505 721,195	74 438 959,019
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	4 663 043	4 418 499
b- en fin d'exercice	3 920 147	4 663 043
VALEUR LIQUIDATIVE	16,710	15,964
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,67%	4,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

1. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » en abrégé « FCP SALAMETT CAP » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2019 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
SANADETT SICAV	43 000	4 655 678,050	4 716 884,999	7,20%
Total	43 000	4 655 678,050	4 716 884,999	7,20%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
ABC Bank 2018-1	10 000	800 000,000	831 644,800	1,27%
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	450 000,000	465 491,803	0,71%
Amen Bank SUB 2009	3 000	99 915,000	101 650,797	0,16%
Amen Bank SUB 2016-1	5 000	200 000,000	201 326,339	0,31%
Amen Bank SUB 2017-1	10 000	600 000,000	623 874,098	0,95%
ATB 2007/ 1 CATEG D	26 000	1 352 000,000	1 415 277,244	2,16%
ATB SUB 2017	50 000	5 000 000,000	5 310 796,503	8,11%
ATL 2015-1	17 000	1 020 000,000	1 050 102,820	1,60%
ATL 2015-2 C	5 000	400 000,000	421 063,014	0,64%
ATL 2016-1 A	750	30 000,000	30 924,590	0,05%
ATL 2017-1 A	10 000	600 000,000	628 912,787	0,96%
ATL 2017-1 C	10 000	1 000 000,000	1 049 783,607	1,60%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 026 592,350	3,09%
ATL 2018-1 B	15 000	1 200 000,000	1 243 576,446	1,90%
ATL 2018-1 B	6 690	535 200,000	554 635,095	0,85%
ATL 2019-1 A	7 200	720 000,000	724 746,492	1,11%
ATTIJARI LEAS 2014	2 320	92 800,000	92 894,321	0,14%
ATTIJARI BANK SUB 15	30 000	1 800 000,000	1 818 590,164	2,78%
ATTIJARI LEAS 2017-1	5 000	300 000,000	300 508,197	0,46%
ATTIJARI LEAS 2018-1	15 000	1 200 000,000	1 252 401,311	1,91%
BH SUB 2015	5 000	100 000,000	103 509,945	0,16%
BH SUB 2018-1	15 000	1 200 000,000	1 265 059,252	1,93%
BNA SUB 2017	5 000	300 000,000	310 675,410	0,47%
BNA SUB 2018	20 000	1 600 000,000	1 648 794,439	2,52%
CIL 2015/1	5 000	100 000,000	103 344,262	0,16%
CIL 2015/2	10 000	200 000,000	202 106,885	0,31%
CIL 2016/1	10 000	400 000,000	415 081,967	0,63%
CIL 2016/2	5 000	300 000,000	315 780,822	0,48%
CIL 2017/2	3 000	240 000,000	252 177,836	0,38%
Hannibal Lease 2015/1	10 000	600 000,000	603 843,148	0,92%
Hannibal Lease 2015/2	5 000	400 000,000	419 148,852	0,64%
Hannibal Lease 2016/2	5 000	200 000,000	201 137,049	0,31%
Modern Leasing Sub 2018-1	10 000	800 000,000	842 969,075	1,29%
STB 2008/1 CAT D	60 000	3 360 000,000	3 524 376,268	5,38%
STB 2008/2 6.5%	40 000	1 500 000,000	1 567 742,466	2,39%
Tunisie Leasing 2017/1	15 000	900 000,000	930 893,115	1,42%
UIB 2009/1	5 000	250 000,000	255 370,492	0,39%
UIB SUB 2015	10 000	200 000,000	206 372,896	0,32%
UIB SUB 2015	5 000	100 000,000	103 186,448	0,16%
UIB SUB 2016	5 000	300 000,000	317 516,712	0,48%
UNIFACTOR 2015 CAT A	950	38 000,000	39 923,529	0,06%
UNIFACTOR 2015 CAT B	10 000	400 000,000	427 691,748	0,65%
UNIFACTOR 2018 CAT B	6 000	480 000,000	483 420,831	0,74%
Total		33 367 915,000	34 684 916,225	52,95%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'actif net
BTA 5,75% janvier 2021	2 000	1 989 311,540	2 077 782,773	3,17%
BTA 6% avril 2023	4 000	3 943 796,680	4 081 089,831	6,23%
BTA 6% Juin 2023	4 000	3 874 850,210	3 979 003,634	6,07%
BTA 6% Janvier 2024	1 800	1 724 419,679	1 807 505,706	2,76%
BTA 6,3% octobre 2026	3 500	3 426 382,650	3 464 562,377	5,29%
BTA 6,7% avril 2028	3 500	3 342 910,815	3 477 057,665	5,31%
Emprunt National Catégorie C	1 000	62 500,000	64 196,233	0,10%
Total		18 364 171,574	18 951 198,219	28,93%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP », se détaillent comme suit :

	coût d'acquisition	intérêts courus	+/- valeur latentes	Valeur au 31/12	+/- Value réalisées
Solde au 31-12-2018	65 018 059,369	2 048 766,359	60 130,985	67 126 956,713	
Acquisition de l'exercice					
Emprunts de sociétés	5 872 500,000			5 872 500,000	
Emprunts d'Etat	0,000			0,000	
Titres OPCVM	34 838 268,500			34 838 268,500	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession Emprunts de sociétés	0,000			0,000	
Remboursement Emprunts de sociétés	-6 949 460,000			-6 949 460,000	
Cession Emprunts d'Etat	-5 933 923,790			-5 933 923,790	-631 584,096
Remboursement Emprunt d'Etat	-12 500,000			-12 500,000	
Cession titres OPCVM	-36 563 492,033			-36 563 492,033	220 660,093
Décote /surcote Emprunt d'Etat	118 312,578			118 312,578	
Variation des intérêts courus		-144 738,489		-144 738,489	
Variation des +/- values latentes			1 075,964 ^(*)	1 075,964	
Solde au 31-12-2019	56 387 764,624	1 904 027,870	61 206,949	58 352 999,443	-410 924,003

(*) Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2019 est nul.

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019, à **7 136 772,790** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Retenue à la source achat BTA	58 626,004	2 014,604
Total	58 626,004	2 014,604

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération à payer au gestionnaire	16 766,750	58 531,906
Rémunération à payer au dépositaire	11 900,000	8 330,000
Total	28 666,750	66 861,906

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Redevances CMF	5 600,941	6 148,016
Retenues à la source	8 409,351	9 848,494
Total	14 010,292	15 996,510

CP1- Capital

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>Capital début d'exercice</u>		
Montant	70 897 259,567	64 779 812,456
Nombre de titres	4 663 043	4 418 499
Nombre de porteurs de parts	94	102
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	55 932 480,002	75 727 662,062
Nombre de titres émis	3 513 062	4 981 525
Nombre de porteurs de parts entrants	12	8
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	67 900 504,828	72 149 425,203
Nombre de titres rachetés	4 255 958	4 736 981
Nombre de porteurs de parts sortants	18	16
<u>Autres effets /capital</u>		
Somme distribuable de l'exercice antérieur ⁽¹⁾	3 541 699,452	2 623 934,010
Régularisation des sommes non distribuables	127 537,162	207 701,419
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-410 924,003	-478 939,989
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	119 388,542	187 796,963
Frais de négociation de titres	-3 443,260	-1 282,151
<u>Capital fin d'exercice</u>		
Montant	62 303 492,634	70 897 259,567
Nombre de titres	3 920 147	4 663 043
Nombre de porteurs de parts	88	94

⁽¹⁾ Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « FCP Salamett Cap », les sommes distribuables de l'exercice 2018 ont été intégralement capitalisées.

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2019 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	3 554 388,020
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-352 159,459
SOMMES DISTRIBUABLES	3 202 228,561

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des titres OPCVM	748 800,000	766 176,000
Revenus des emprunts d'Etat	977 508,264	1 319 650,528
Revenus des obligations et titres FCC	2 221 076,703	2 059 706,394
Total	3 947 384,967	4 145 532,922

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des billets de trésorerie	17 022,040	61 964,322
Revenus des certificats de dépôt	0,000	71 396,142
Intérêts des comptes de dépôt	353 463,116	397 899,538
Total	370 485,156	531 260,002

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	680 110,391	741 289,105
Rémunération du dépositaire	11 900,000	8 330,000
Total	692 010,391	749 619,105

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	71 435,952	78 156,884
Charges Diverses	35,760	35,660
Total	71 471,712	78 192,544

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2019	31.12.2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
• Revenus des placements	1,101	1,003	0,774	0,650	0,686
• Charges de gestion des placements	-0,177	-0,161	-0,147	-0,129	-0,143
Revenu net des placements	0,925	0,842	0,627	0,521	0,543
• Autres charges d'exploitation	-0,018	-0,017	-0,015	-0,013	-0,015
Résultat d'exploitation (1)	0,907	0,825	0,611	0,508	0,528
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,090	-0,066	-0,018	0,035	-0,031
Sommes distribuables de l'exercice	0,817	0,760	0,594	0,543	0,496
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,030	0,040	0,004	0,029	0,027
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-0,105	-0,103	0,008	0,012	0,041
• Frais de négociation de titres	-0,001	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-0,075	-0,062	0,011	0,042	0,068
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,831	0,763	0,623	0,549	0,595
• Résultat non distribuable de l'exercice	-0,075	-0,062	0,011	0,042	0,068
• Régularisation du résultat non distribuable	0,005	0,012	0,005	0,011	-0,015
• Sommes non distribuables de l'exercice	-0,070	-0,051	0,016	0,053	0,053
Nombre de parts	3 920 147	4 663 043	4 418 499	3 515 891	2 439 074
Valeur liquidative	16,710	15,964	15,255	14,649	14,060

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2019	31.12.2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,97%	0,96%	0,96%	0,97%	0,97%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,98%	4,93%	3,98%	3,78%	3,56%
Actif net moyen	71 424 758,570	78 072 515,924	67 851 712,685	47 107 062,765	36 145 452,148

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7 000 Dinars HT.

Par ailleurs, la commission de dépôt a été révisée à la hausse, elle est de 0,15% HT de l'actif net avec un maximum de 10 000 dinars HT par an au lieu de 0,10% HT de l'actif net avec un maximum de 7 000 dinars HT par an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.